

DELIBERATION N° 2 DU 02 MARS 2016

13H30

L'An deux mille seize et le deux mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 25 février 16

Date d'affichage : 25 février 16

Affichage compte-rendu : 9 mars 16

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : NEANT.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT.

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

CLES DE RÉPARTITION 2016

Monsieur le président expose :

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient aux collectivités locales, à savoir :

✓ 25 % pour le Conseil Départemental

✓ 75 % pour les deux communes

La répartition pour chacune des deux communes, des 75 %, est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

CLES DE REPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2016			
Montant total de la répartition		1.290.400,00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25,00 %	322.600,00 €	
Participation des communes		967.800,00 €	
COMMUNE DU CANNET	58,76 %	568.679,28 €	
COMMUNE DE MOUGINS	41,24 %	399.120,72 €	
TOTAL		1.290.400,00 €	

RAPPEL DES CLES DE REPARTITION POUR 2015			
Montant total de la répartition		1.330.400,00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25,00 %	332.600,00 €	
Participation des communes		997.800,00 €	
COMMUNE DU CANNET	60,14 %	600.076,92 €	
COMMUNE DE MOUGINS	39,86 %	397.723,08 €	
TOTAL		1.330.400,00 €	

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 02/03/2016

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



Richard GALY

DELIBERATION N° 3 DU 02 MARS 2016

18H30

L'An deux mille seize et le deux mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 25 février 16
Date d'affichage : 25 février 16
Affichage compte-rendu : 9 mars 16
Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD M. Norbert MENCAGLIA

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

Membre(s) représenté(s) : NEANT.
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY.
Membre(s) absent(s) : NEANT.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES, DE L'A.D.E.M.E., DU DEPUTE DE LA CIRCONSCRIPTION, DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET TOUT AUTRE ORGANISME SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASE DES CAMPELIERES ET DES SALLES ANNEXES

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation des installations et équipements, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » envisage de poursuivre les travaux de réhabilitation du gymnase des Campelières.

Cet équipement sportif fut construit dans le cadre d'une opération initiée par le Ministère des Sports dans les années soixante-dix, et mérite aujourd'hui une opération de réhabilitation et de mises aux normes, afin d'accueillir le public en respectant la réglementation en vigueur liée à l'exploitation de gymnases.

Le gymnase des Campelières est en effet très fréquenté par les clubs et les habitants de Mougins et du Cannet, mais également par les élèves du collège des Campelières.

Le gymnase des Campelières est ouvert à 3 types d'utilisateurs :

- Les scolaires : le collège des Campelières ;
- Les associations, les clubs sportifs ;
- Le public.

Ainsi de nombreux adultes, enfants et sportifs utilisent l'équipement mis à disposition lors de créneaux spécifiques sur les 74 heures d'ouverture/ semaine.

Pour cela, il apparaît nécessaire de :

- Reprendre la toiture dans sa totalité ;
- Revoir l'étanchéité ;
- Revoir le désenfumage et la mise en place d'une VMC ;
- Rénover les vestiaires et les douches ;
- Réhabiliter les sols et les éclairages ;
- Reprendre l'évacuation des EU
- Reconfigurer l'espace accueil
- Aménager des vestiaires pour le personnel technique

Le coût d'objectifs de l'opération s'élève aujourd'hui à **300.000,00 €uros T.T.C.**

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de l'A.D.E.M.E., du Député de la Circonscription, du Centre National pour le Développement du Sport, du Président de la CAPL et tout autre organisme susceptible d'intervenir pour la réalisation des travaux de rénovation du gymnase des Campelières.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
 Pour : 5
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 02/03/2016

Le Président
 Conseiller régional
 1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



Richard GALY